

<input type="checkbox"/> AV Antwerpen	: Tél.: (03) 221 86 11	<input type="checkbox"/> AV Hasselt	: Tél.: (011) 25 32 86
<input type="checkbox"/> AV Brabant	: Tél.: (02) 674 57 11	<input type="checkbox"/> AV Kortrijk	: Tél.: (056) 26 61 11
<input type="checkbox"/> AV Brugge	: Tél.: (050) 36 86 10	<input type="checkbox"/> AV Liège	: Tél.: (04) 247 47 33
<input type="checkbox"/> AV Charleroi	: Tél.: (071) 34 49 00	<input checked="" type="checkbox"/> AV Namur	: Tél.: (081) 21 51 00
<input type="checkbox"/> AV Gent	: Tél.: (09) 244 77 11	<input type="checkbox"/> AV Luxembourg	: Tél.: (00-352) 481 85 81

Code PC Rési. 11



Personnes responsables de l'exécution du travail:

Nom, Prénom: SIRL HUTIN

N° de TVA:

ou n° de la carte d'identité: S. HUTIN

Distributeur:

Compteur: n°: ..... index: .....

Type de comptage:  jour -  bihoraire -  nuit -

RAPPORT n°:

Membre n°:

Quittance n° 1067313782

Installation: Nom:

Adresse:

Date de visite:

Propriétaire ou Mandataire: Tél.:

Nom, Prénom:

Adresse:

Demandeur:

Type de visite:  270  271  276 RGIE Nature de l'installation:  Nouvelle  Extension  Modifi.  Existante  Temporaire

Contrôle sur base des prescriptions du:  RGIE: art.  86  87  88  95  RGPT  R.T.  de la Cie d'électricité

Installation conçue pour la tension de 3x230 V, AC, Protection branchement: MAX 40 A Type: G III a cloison

Description du branchement: Renew Type câble: Excell Section: 4 x 16 mm²

Alimentation tableau principal: 6 x 16 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 8 II + 1 III

Type de prise de terre: Piquet(2) Résistance de dispersion: 19 Ohms Isollement général: 10 M Ohms

## PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport


INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

Neant

Dem: luminaires non placés.  
pas de circuit machine à laver, seche linge, lave vaisselle de pieces!

Le différentiel général était - a été - plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 01/02/2007 ainsi que avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telle que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE - EST CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.  
L'INSTALLATION PEUT ETRE MISSE SOUS TENSION

## PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):



Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le .....

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: 4  
VISA DU DISTRIBUTEUR: SIRL HUTIN

Pour le Directeur général  
Nom, N° Agent, Signature

SIRL HUTIN 1067 J. Monal